

Les échos de Journal Municipal Saint Rustice

••••• La plaine

Vue du chemin des Crêtes



N° 7 - Juillet 2017



Mesdames, Messieurs,

Chacun à sa manière, a traversé ce premier semestre et va passer cette période estivale à son rythme. Nous pouvons constater qu'avec les rendez-vous électoraux successifs de ce début 2017, au pas de course ou tranquillement, nous avons eu l'occasion de nous croiser les uns les autres.

Après le vote du budget en avril dernier, dont vous trouverez les principaux chiffres dans les pages suivantes, notre projet phare de début de mandat va enfin se concrétiser.

Il s'agit, bien entendu, de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et de travaux annexes qui seront exécutés en deux tranches.

Tout d'abord, la tranche ferme comprendra la construction de la future classe primaire et le réaménagement de la salle de restauration. Les travaux de cette tranche, d'une durée prévisionnelle de 8 à 9 mois, sont planifiés d'octobre 2017 à mai 2018.

Ensuite, en tranche optionnelle, sont prévus la démolition et reconstruction en dur de l'algéco dortoir et le réaménagement de la classe maternelle ; durée du chantier, 7 à 8 mois.

Au budget 2017, seule la tranche ferme a été inscrite.

Le début des travaux qui était prévu au printemps 2017 a été retardé, indépendamment de notre volonté, par le service des Bâtiments de France qui nous a imposé l'inscription des deux tranches sur la même demande de permis de construire.

Le permis de construire définitif est enfin affiché et le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est en cours.

Avant de commencer des travaux de construction et rénovation, il faut passer par différentes étapes obligatoires (maître d'œuvre, bureau de contrôle, études de sol, permis de construire etcetc ...) et rechercher des financements. Elaborer et déposer les dossiers financiers pour les différents services de l'Etat et du Département prend du temps.

La satisfaction est grande quand les retours sont positifs et écrits.

Pour rester sur le domaine scolaire, lors du dernier conseil municipal du 8 juin, il a été voté à la majorité la demande de passage à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dès la rentrée scolaire de septembre 2017. Cette dernière a également été votée à l'unanimité lors du dernier conseil d'école du 8 juillet. Ce dossier a été adressé au rectorat de l'académie de l'éducation nationale.

Depuis le mois d'avril 2017, notre mairie n'est plus habilitée pour établir les demandes des cartes d'identité et des passeports. Vous pouvez vous diriger, sur RDV, vers Fronton mais aussi Grisolles ou Grenade pour ne citer que les plus proches.

Excellente lecture.

Votre Maire
Edmond AUSSEL

Budget

BUDGET PRIMITIF 2017

Revoici venu le moment de parler un peu des finances communales et de leur emploi.

Après l'année budgétaire 2016 les résultats définitifs du Compte Administratif laissent apparaître **en fonctionnement** un excédent de 122 812.95 € et **en investissement** un excédent de 190 187.20 €.

Pourtant, compte tenu des investissements à réaliser, le budget primitif 2017 a été élaboré avec une augmentation modeste des taxes locales de 1% traduite par les taux suivants :

| | |
|---|----------|
| • TAXE D'HABITATION | 19.97 % |
| • TAXE FONCIERE BATI | 18.27 % |
| • TAXE FONCIERE NON BATI | 114.58 % |
| • CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES | 19.26 % |

Pour information, cette hausse génère une recette de **3500 €** seulement toutes taxes confondues.

Cependant, pour tenir compte des baisses généralisées de dotations et par souci d'économie, la masse budgétaire totale est **en diminution** selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

| SECTIONS | ANNEE 2016 | ANNEE 2017 |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 442 468 € | 405 119 € |
| Investissement | 614 980 € | 528 448 € |

Vous retrouverez le détail budgétaire sous forme de graphiques dans la page ci-contre.

Ainsi l'on peut constater que le budget en investissement concentre la majeure partie de ses dépenses dans le projet de l'école, tout du moins sa première tranche.

On retrouve en investissement les provisions pour les réalisations suivantes :

- Acquisition logiciel Mairie (Emprunt)
- Le changement des ordinateurs de l'école dans le cadre du plan numérique subventionné par l'Etat.
- La plantation d'un arbre de haute tige à l'école reportée l'année dernière
- La restitution à la communauté de communes du Frontonnais du produit des amendes de police versé par l'Etat tous les ans à la commune en ses lieux et places.
- Les travaux de réhabilitation de l'escalier de secours du foyer rural dont les autorisations sont en cours.

- Et bien sûr l'agrandissement de l'école qui nécessitera la réalisation d'un emprunt total de 208 000 € après réajustement mais fait l'objet de 2 tranches (1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle à affermir ou non dans les 5 ans à venir). Côté recettes, deux subventions ont déjà été accordées la D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 132 800 € payée par l'Etat et la Réserve Parlementaire de Mme IMBERT, Députée sortante pour 20 000 €, mais n'ont pas été par précaution intégralement budgétisées. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la subvention du Conseil Départemental. Vous trouverez plus de détail dans ce bulletin dans l'article concernant ce projet.

Voilà en résumé les principaux postes de dépenses que nous avons prévu pour cette année.

Côté fonctionnement, c'est la réduction générale des crédits qui est notable dans un climat de contrainte budgétaire. Cependant, les montants des subventions n'ont fait l'objet d'aucune diminution pour favoriser l'animation du village et le maintien des bonnes volontés.

Nous nous efforçons malgré cela, d'aller de l'avant et de continuer à investir et faire vivre la commune au quotidien...



Budget primitif 2017

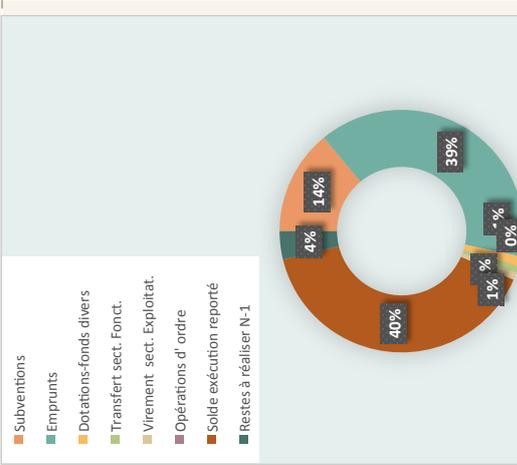
INVESTISSEMENT DEPENSES

Total : 528 448,00 €



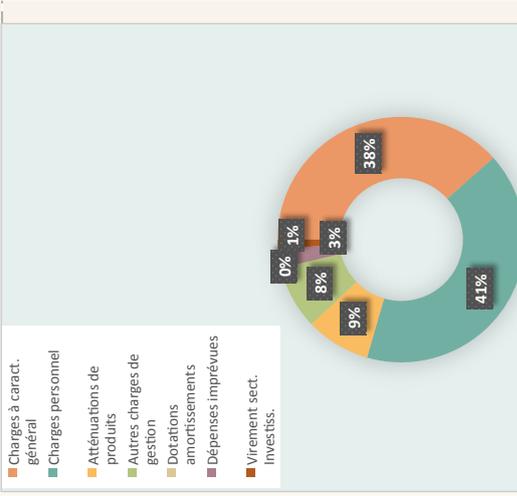
INVESTISSEMENT RECETTES

Total : 528 448,00 €



FONCTIONNEMENT DEPENSES

Total : 405 119,00 €



FONCTIONNEMENT RECETTES

Total : 405 119,00 €



| INTITULE | TOTAL | CHAPITRES |
|----------------------------|------------------|-----------|
| Frais d'études, logiciels | 650 € | 20 |
| reversement subv. CCF | 8 400 € | 204 |
| Matériels, mobilier | 11 200 € | 21 |
| Agrandissement Ecole | 446 910 € | 23 |
| Réhabilitation foyer Rural | 11 500 € | 23 |
| Dépôts et cautions | 500 € | 16 |
| Dépenses imprévues | 10 000 € | 020 |
| Restes à réaliser N-1 | 39 288 € | |
| Total | 528 448 € | |

| INTITULE | TOTAL | CHAPITRES |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Subventions | 74 000 € | 13 |
| Emprunts | 208 000 € | 16 |
| Dotations-fonds divers | 6 974 € | 10 |
| Transfert sect. Fonct. | 5 000 € | 1068 |
| Virement sect. Exploitat. | 5 000 € | 021 |
| Opérations d'ordre | 0 € | 040 |
| Solde exécution reporté | 209 474 € | R 001 |
| Restes à réaliser N-1 | 20 000 € | |
| Total | 528 448 € | |

| INTITULE | TOTAL | CHAPITRES |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Charges à caract. général | 155 609 € | 011 |
| Charges personnel | 166 266 € | 012 |
| Atténuations de produits | 34 300 € | 014 |
| Autres charges de gestion | 33 944 € | 65 |
| Dotations amortissements | 0 € | 68 |
| Dépenses imprévues | 10 000 € | 022 |
| Virement sect. Investiss. | 5 000 € | 023 |
| Total | 405 119 € | |

| INTITULE | TOTAL | CHAPITRES |
|--------------------------|------------------|-----------|
| Produits des services | 17 500 € | 70 |
| Impôts et taxes | 171 718 € | 73 |
| Dotations et participat. | 98 089 € | 74 |
| Résultat reporté 2015 | 117 812 € | R 002 |
| Total | 405 119 € | |

Délibérations Les séances du conseil

Séance du 5 janvier 2017

1) Election des délégués représentant la commune de Saint Rustice au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux des vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours - N° 2017-001

Séance du 20 février 2017

1) Approbation des travaux de réhabilitation de l'escalier de secours du Foyer Rural et demande de subvention auprès du Conseil Départemental- N° 2017-002

Séance du 27 mars 2017

1) Refus de transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Frontonnais - N° 2017-003
2) Transfert des Zones d'Activités Economiques à la Communauté de Communes du Frontonnais- N° 2017-004

Séance du 10 avril 2017

1) Compte de Gestion 2016- N° 2017-005
2) Compte Administratif 2016- N° 2017-006
3) Affectation du résultat 2016- N° 2017-007
4) Vote du taux des 4 taxes 2017- N° 2017-008
5) Budget Primitif 2017 - N° 2017-009
6) Instruction des actes d'urbanisme par la CCF Avenant n°5- N° 2017-010

Séance du 16 mai 2017

1) Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier- Election des propriétaires de Foncier Non Bâti de la commune (2 titulaires et 1 suppléant)- N° 2017-011 Annule et remplace la délibération du 06.12.2016 portant même objet

Séance du 16 juin 2017

1) Réalisation d'un contrat prêt PSPL d'un montant de 134 000 € auprès de la CDC pour le financement de l'extension de l'école- N° 2017-012
2) Réalisation d'un emprunt d'un montant de 74 000 € auprès de la Banque Populaire pour le financement de l'extension de l'école- N° 2017-013
3) Suppression du transport en commun entre l'école et l'ALAE de Fronton- N° 2017-014
4) Délibération de principe d'organisation du temps scolaire- Retour à la semaine de 4 jours- N° 2017-015
5) Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 - N° 2017-016

LA SIRÈNE posée dans le cadre du S.A.I.P.

(SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

Comme nul ne l'ignore désormais l'Etat a décidé la pose sur la commune d'une sirène d'alerte dans le cadre des risques de rupture de barrage de la Ganguise (concernant une partie du territoire communal dans la plaine). Cependant elle peut être utilisée dans tous les cas d'urgence.

Elle a été placée sur les bâtiments des vestiaires du stade municipal et a déjà fait l'objet de sonneries tests.

Mais pour être totalement efficace, encore faut-il connaître les caractéristiques du signal national d'alerte:

Le signal d'alerte = 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence.

La fin d'alerte = Son continu de 30 secondes.

RAPPEL : Des essais mensuels ont lieu le 1er mercredi de chaque mois à midi (1 séquence de 1 minute et 41 secondes)

Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...)
- Arrêter la climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consignes des autorités

Des consignes spécifiques sont également applicables pour chaque risque ; par exemple en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.

Passeports et cartes d'identité

Du nouveau pour mes démarches :
La carte d'identité, Une démarche plus rapide + simple
Une carte d'identité plus sûre

1. Pour gagner du temps, je peux faire ma pré-demande de carte d'identité sur ants.gouv.fr
2. Lorsque je me rends en mairie pour déposer mon dossier, l'agent scanne ma photo et numérise mes empreintes
3. Je reçois un SMS lorsque ma carte est disponible. Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.

Depuis fin juin 2009, tous les passeports délivrés en France sont des passeports biométriques. Ces passeports sont munis d'un composant qui contient les données relatives à l'état civil, la photo d'identité en format numérique ainsi que 2 empreintes digitales.

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité ne sont plus traitées dans les communes de résidence.

Le demandeur doit être de nationalité française.
Les demandes doivent se faire dans les mairies dotées d'une borne biométrique.
Pour notre commune, la mairie la plus proche est la mairie de FRONTON, uniquement sur rendez-vous :
Coordonnées du service « Passeports »
1 esplanade Marcorelle
31620 FRONTON - Tél. : 05.62.79.92.10
accueil@mairie-fronton.fr
lundi et mercredi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 16 H 30
mardi et jeudi de 15 H 30 à 18 H

Les travaux

à l'église,

- le système anti-intrusion des pigeons a été entièrement restauré
- au niveau de l'escalier, l'accès au clocher a été remis en état (remplacement du palier supérieur et de 24 marches)

au stade,

- mise en place de la sirène

Autre,

- pendant un mois, installation de radars pédagogiques allée des amandiers et chemin des palombes
- peinture des portails de l'atelier municipal
- étude de sol pour l'école.

Nuisances sonores

Rappel des comportements citoyens, horaires de tolérance du bruit :

Jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30

Samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

Dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H et de 16 H à 18 H

Arrêté préfectoral : article 5 décret 83 du 23 juillet 1996.



Rénovation d'habitation

LES PERMANENCES RÉNOVATION HABITAT

Le Conseil départemental a mis en place une opération d'amélioration de l'habitat qui permet d'avoir des informations et des conseils sur les financements, les travaux et la réglementation en vigueur et de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur la constitution des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs (ANAH, Département, Région...)

POUR QUI ?

- les propriétaires occupants qui occupent leur logement à titre de résidence principale, sous conditions de ressources,
- les propriétaires bailleurs qui louent ou souhaitent louer leur logement à des ménages à revenus modestes.

POURQUOI ?

- des travaux qui doivent concerner des aménagements visant :
 - à réduire la consommation énergétique
 - à adapter le logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées
 - à résorber l'habitat indigne

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier complet

PERMANENCES :

Pour le Nord et le Centre - Contact : 05 62 27 51 63 / accueilconseil-habitat@soliha31.fr

Des permanences de proximité sont assurées régulièrement à Carbonne, Auterive, Rieumes, le Fousseret, Cazères, Cadours, Grenade, Bouloc, Rouffiac, Caraman, Revel, Villefranche de Lauragais, Montferland, Nailloux et Plaisance du Touch.

Pour le Sud (Comminges) - Contact : 05 62 00 74 71 / habitat@ccsg.fr

Des permanences de proximité sont assurées régulièrement à Aspet, Aurignac, Boulogne sur Gesse, Gourdan Polignan, Lisle en Dodon, Montréjeau, Marignac, Saint-Martory, Saint-Gaudens, Salies du Salat et Moustajon.

A noter que des conseils en architecture et aménagement seront fournis par le CAUE31 sur certaines permanences (plus d'information au 05 62 73 73 62)

LES ESPACES INFO ENERGIE

Les Espaces Info Energie assurent un service gratuit pour renseigner le public sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat.

POUR QUI ?

- tout public.

POURQUOI ?

- Conseil et accompagnement sur :
 - les énergies renouvelables
 - les travaux de rénovation énergétique
 - les aides financières.

PERMANENCES EIE :

Pour le Pays Tolosan - Contact : 05 34 33 48 26 / mail : infoenergie@cd31.fr
permanences à Cadours, Rouffiac-Tolosan, Grenade-sur-Garonne et Bouloc

Pour le Pays Lauragais - Contact : 05 34 33 48 02 / mail : infoenergie@cd31.fr
permanences à Caraman, Revel, Nailloux, Villefranche de Lauragais et Montferland

Pour la communauté de communes de Save-au-Touch et pour la commune de Fontenilles :
Contact : 05 34 33 48 02 / mail : infoenergie@cd31.fr
permanences à Plaisance du Touch.

Pour le Pays Sud Toulousain - Contact : 05 61 97 34 20 / mail : infoenergie-sudtoulousain@orange.fr
permanences à Rieumes, Carbonne, Le Fousseret, Cazères et Auterive.

École

Extension

Le projet d'extension de l'école dont vous entendez parler depuis quelque temps est en train d'être concrétisé. Vous aviez été tous conviés à le découvrir lors d'une réunion publique en présence de l'Architecte le 20 juin dernier. Vous étiez malheureusement trop peu nombreux. Cependant à cette occasion certaines affirmations ont clairement fait apparaître une compréhension erronée de la gestion de ce projet, notamment financière.

Il ne sera pas revenu sur le calendrier des travaux exposé ci-avant dans le mot du maire.

Simplement, pour vous faire une idée, vous retrouverez le plan de masse du projet ainsi que la représentation au titre de l'insertion paysagère ci-contre.

Mais il est important de réexpliquer le financement :

Le montant total des travaux (1 ère et 2ème tranche) est de 568 000 € TTC

A ce jour, la commune ne se préoccupe que du financement de la première tranche de travaux soit **442 200 € TTC**, la seconde tranche de 126 600 € TTC étant optionnelle (c'est-à-dire qu'elle pourrait au pire ne pas se faire du tout).

Les prévisions ont été les suivantes :

| SOURCES DE FINANCEMENT | MONTANTS |
|---|-----------|
| fonds propres de la commune (autofinancement net) : | 144 200 € |
| SUBVENTIONS ATTENDUES : | |
| • État (subventions au titre de la detre, ...) : | 20 000 € |
| • Département : | 50 000 € |
| • Réserve parlementaire députée | 20 000 € |
| EMPRUNTS À LONG TERME : | 208 000 € |
| TOTAL DES FINANCEMENTS, qui correspond au coût total ttc de l'opération : | 442 200 € |

Pour l'heure sont assurés :

- Les fonds propres
- La subvention Etat DETR accordée pour un montant total de **132 800 €**
- La réserve parlementaire pour **20 000 €**
- L'emprunt pour **208 000 €**.
- **Est en attente la subvention du Département en cours d'attribution.**

La somme de 446 910 € soit 442 200 € + 4710 € pour les imprévus a été budgétisée sur le BP 2017 en dépenses. Les subventions elles ont été volontairement sous-estimées pour ne pas aboutir à un manque de recettes.

Pour information, la mission de maîtrise d'œuvre se monte à 65 390.40 € TTC pour les 2 tranches de travaux dont 29 651.55 € étaient déjà réglés à la fin 2016. Ont été portés en restes à réaliser au BP 2017, 29 990 € soit les montants à régler pour l'exécution de la 1ère tranche.



Semaines à 4 jours

Par autorisation du Directeur Académique, l'école de Saint-Rustice travaillera 4 jours par semaine à partir de la rentrée prochaine aux horaires suivants :

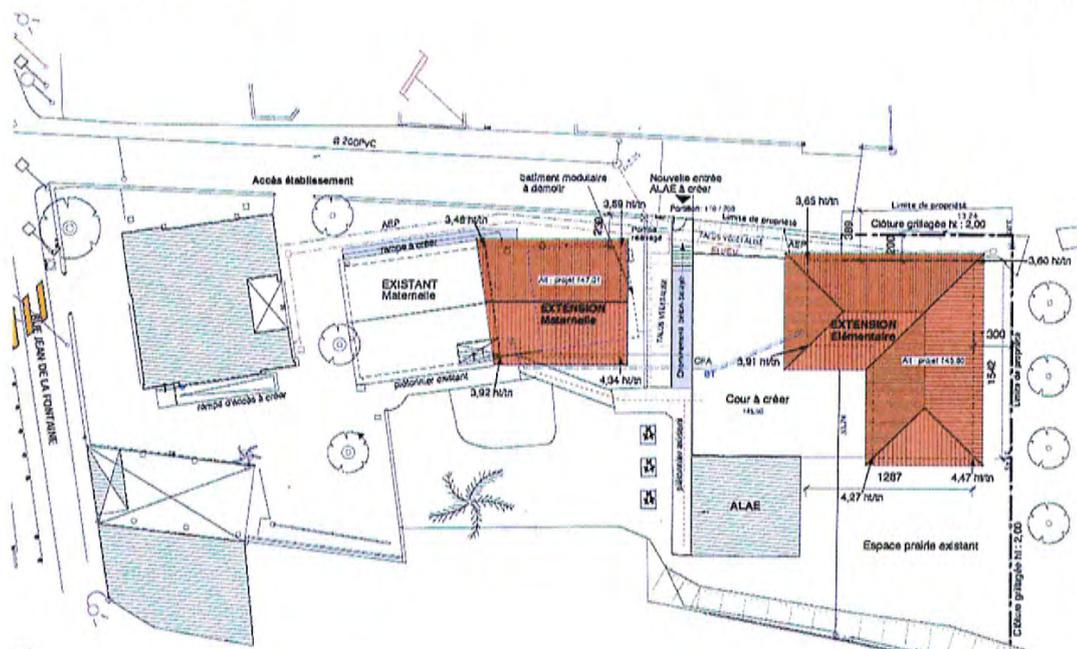
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h45.

Afin de ne pas pénaliser les parents d'élèves la mairie organisera un accueil de loisirs le mercredi matin de 7h30 à 12h, dont les tarifs seront communiqués début septembre.

École

- PLAN DE MASSE

ARCHITECTES
NOOK



- INSERTION PAYSAGERE

ARCHITECTES
NOOK



Communauté de communes

voirie

L'accès à votre propriété s'effectue par un ponceau privé autorisé par permission de voirie. L'entretien de ces accès (buses, têtes de pont et revêtement) est à la charge du riverain propriétaire de l'ouvrage ainsi que le remplacement si nécessaire. Lors des derniers orages, il a été constaté que certains de ces ouvrages sont quasiment obstrués.

Aussi, à la demande de la Communauté des Communes du Frontonnais, nous vous remercions de bien vouloir nettoyer ces buses et leurs abords afin d'assurer le libre écoulement des eaux pour éviter le risque de détérioration du revêtement de la voirie intercommunale.

Les Associations



ART & PASSIONS

Le club Art et Passions nous a réunis le samedi 17 Juin 2017 avec un apéritif à la salle des Associations de la Mairie et pour un bon repas très convivial au Restaurant l'Aubrac à Pompignan.

Le grand loto du Dimanche 26 Février à Castelnau organisé par les deux clubs a été un grand succès avec beaucoup de participants et de beaux lots pour les gagnants.

Nous continuons nos lotos tous les 15 jours le jeudi de 14 heures à 17 heures.

Nous nous retrouverons au loto le jeudi 7 septembre 2017. L'Assemblée Générale aura lieu jeudi 5 Octobre 2017. Le repas de Noël est prévu courant Décembre.

Nous remercions tous les adhérents pour leur participation à nos activités.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérents.



Foyer rural de Saint Rustice

Saison 2017 – 2018

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Notre association recrée le 22/07/2016 fait partie d'un réseau « Les Foyers Ruraux » et a pour but de relancer une dynamique au sein de notre commune.

Nous vous proposons des sorties pédestres (tous niveaux), de marches nordiques (initiation), soirées discussions à thème (choisis ensemble lors de nos réunions) ainsi que des sorties sportives ou culturelles organisées.

Si vous souhaitez adhérer à cette association, n'hésitez plus, rejoignez-nous.

CONTACTS : Patrick DOULIEU : 06 76 05 32 59

Evelyne PETIT : 06 37 20 47 75

COTISATION : 25€ / an

(carte d'adhérent au foyer rural de Saint Rustice)

En espérant vous rencontrer prochainement lors de notre prochaine sortie.



Patrick DOULIEU
Le Président du Foyer Rural

Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre de Saint Rustice

Extraits des messages du Secrétaire d'Etat
aux Anciens Combattants

• 12 mars 2017 St Rustice Stèle des Anciens Combattants

COMMEMORATION DU CESSEZ LE FEU EN ALGERIE LE 19 MARS 1962

« Il y a cinquante-cinq ans les Accords d'Evian, signés le 19 mars 1962 (1) officialisaient la sortie de huit années de combats qui ont endeuillé et déchiré plusieurs centaines de milliers de familles de part et d'autre de la Méditerranée. Cette guerre, dont le nom était tu, a causé des souffrances et des douleurs dont la vivacité des souvenirs nous rassemble, aujourd'hui, dans un même hommage. Nous honorons la mémoire des combattants de ces conflits : les appelés et rappelés du contingent, les forces de l'ordre originaires de métropole et d'Afrique du Nord. Nous n'oublions pas les civils de toutes origines, de toutes confessions, victimes d'exactions, de représailles, déracinés de leur terre natale et désemparés à leur arrivée en métropole. Nous pensons bien sûr aux disparus civils et militaires (2) ».

(1) Accords signés en réalité le 18 mars.

(2) Nous pensons bien sûr aux 30 000 militaires qui sont tombés sur cette terre d'Afrique.

• 6 mai 2017 SAINT Rustice Monument aux Morts
COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

En présence de Madame Ghislaine CABESSUT
Conseillère Départementale,
Monsieur Aussel Maire de St Rustice,
et son Conseil Municipal

Monsieur Dupuy Maire de Castelnau d'Estrètefonds

« Le 8 mai 1945, la victoire des nations alliées consacrait la victoire de la démocratie, des valeurs universelles de la liberté et de la dignité humaine.

Il y a soixante-douze ans prenait fin, en Europe, la guerre la plus meurtrière que l'humanité ait connue. Plus de cinquante millions de femmes, d'hommes et d'enfants, dont la moitié de civils périrent.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les générations de la Seconde Guerre mondiale.

Hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes, Français ou venus du monde entier, issus de toutes les origines et de toutes cultures qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire national et faire triompher la fraternité.

Notre pays s'est construit, après 1945 sur le souvenir de ces tragédies et par la volonté de vivre ensemble au sein d'une Europe en paix, unie, préservée des nationalismes et des idéologies totalitaires.

C'est cette volonté qui a permis la réconciliation des nations européennes et c'est sur cette base que la construction européenne fut possible. Aujourd'hui, soixante ans plus tard, l'union de ces nations est la garantie de la préservation de la paix et de la liberté des Européens. En ce jour, nous mesurons l'étendue de la responsabilité que nous avons reçue en héritage et la nécessité impérieuse de le préserver, pour que le désastre que fut la Seconde Guerre Mondiale ne se reproduise jamais. »



Quelle belle Fête !

ACL

Une fois de plus vous avez été nombreux le week-end des 7, 8 et 9 juillet à venir célébrer SAINT-RUSTICE !

Les festivités ont débuté le vendredi 7 juillet au soir autour de la buvette et de succulentes grillades pour se restaurer. La nouveauté de cette année a été fort appréciée : un flashmob en direct sur la place du village, ambiance assurée !

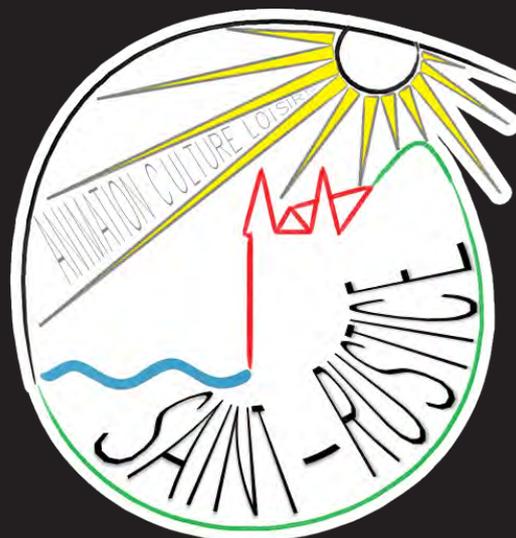
Nous avons continué samedi en début d'après-midi pour le traditionnel tournoi de pétanque (en doublette à la mêlée) ainsi qu'un tournoi de courses ludiques. Petits et grands étaient attendus pour des courses en sacs, à 3 pieds, à la brouette ou encore pour le tir à la corde ! Les tournois se sont déroulés au stade et se sont clôturés par une remise de prix autour du pot de l'amitié ainsi que d'un goûter (il en faut pour tous les âges !).

S'ensuit à 18h la messe en notre belle église de Saint-Rustice. A noter également qu'une exposition d'œuvres de l'artiste saint-rusticien Didier Leyrat vous a été proposée toute l'après-midi au square de l'Abbé Prunet (à côté de l'église).

A 19h30 a été servi l'apéritif offert pour les inscrits au repas sur la place du village. Au menu : melon/jambon de pays, cassoulet, fromage et cornet de glace (café offert). Ce début de soirée a été animé par le groupe de swing les « Badass Bounce ». Nous nous sommes ensuite dirigés vers le stade duquel a été tiré le mythique feu d'artifice de William Antony. Nous sommes ensuite retournés sur la place pour danser sur la piste les yeux encore remplis d'étoiles.

Le dimanche, un hommage a été rendu au monument aux morts à 11h. Il a été suivi par un apéritif dansant offert par l'ACL sur la place de village. Ainsi s'est clôturée la fête de Saint-Rustice édition 2017 !

Encore merci à tous les Saint-Rusticiens et rendez-vous en 2018 !



L'équipe de l'ACL